



Administration communale
Rue du Collège 2
1439 Rances

AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE RANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 02/2025

DEMANDE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025 D'UN MONTANT DE CHF 14'000.- POUR LA VALIDATION D'UN CONCEPT PARTICIPATIF RELATIF A LA REAFFECTATION DES BÂTIMENS COMMUNAUX

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

À la suite du changement d'organisation des écoles, par l'Association scolaire intercommunale d'Orbe et Région (ASIOR), les deux salles de classes du collège de Rances ont perdu leur affectation originelle, ainsi que le loyer qu'elles généraient. Le bâtiment communal contient actuellement les fonctions administratives du village, une salle des sociétés, une salle de couture, des logements, ainsi que les deux salles de classe désormais inoccupées.

Le projet des deux studios présentés au Conseil général ont été refusés le 12 décembre 2023.

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite engager une réflexion collective sur le devenir des salles de classe et du bâtiment communal. Sa situation centrale dans le village, avec la cour, le local à vélos, du local des pompiers et du Four, en fait un sujet touchant de près ou de loin l'ensemble des habitants de Rances.

2. Enjeux

Consciente de l'intérêt de la population et des enjeux, la Municipalité souhaite s'appuyer sur le bureau collectif d'architectes « bascule », qui propose un concept intégrant une réflexion collective et une démarche citoyenne à travers des ateliers. L'objectif est de recueillir l'avis et de comprendre les besoins des Rancignolets concernant le centre du village, en vue de définir une nouvelle affectation pour les anciennes salles de classe et, pour les bâtiments du collège, sa cour et celui du Four.

3. But

La Municipalité souhaite que les rapports et pistes de développements qui en découleront permettent la planification d'un projet adapté aux enjeux actuels du village et orienté vers un potentiel d'impact concret sur l'espace bâti existant.

4. Choix du collectif d'architectes « bascule »

Le collectif « bascule » regroupe quatre jeunes architectes diplômé·es de l'école polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), dont l'un de ses membres est un enfant du village. Animé par le désir de « *faire avec* », le collectif pratique une architecture centrée sur les acteurs et actrices d'un lieu, d'un habitat ou d'un environnement.

Ce concept rejoint l'intention de la Municipalité d'intégrer une réflexion collective et citoyenne adaptée aux besoins des habitant·es. Le coût horaire est jugé correct et justifié. Il permettra d'apporter des éléments de réponses essentiels pour assurer la poursuite du projet.

5. Concept

Phase 1 : Diagnostic initial (env. 2 mois)

- Analyse des besoins et des enjeux liés au site.
- Compréhension du contexte des bâtiments communaux et des attentes des habitants.
- Établissement d'un premier contact et engagement des discussions avec la population.
- Rédaction d'un rapport comprenant le diagnostic initial.

Phase 2 : Réflexion collective (env. 2 mois)

- Organisation de moments de réflexion collective pour penser ensemble l'utilisation des espaces communaux.
- Prévision de trois rencontres avec les habitants pour explorer les différentes possibilités d'affectation des espaces.
- Utilisation de dispositifs simples et ludiques pour superposer la réalité d'un lieu et sa transformation possible.
- Création de plusieurs objets pour confronter différentes perspectives.

Phase 3 : Restitution (env. 1 mois)

- Définition commune de plusieurs hypothèses d'aménagement ou de transformation des espaces existants.
- Travail étroit avec la population et la commune pour penser des espaces répondant aux besoins et attentes des habitants.
- Mise en forme des résultats de la réflexion dans un rapport détaillant les pistes de développement envisageables.
- Organisation d'une rencontre pour partager les conclusions avec l'ensemble de la population.

6. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE RANCES,

- Vu le préavis municipal N° 02/2025 concernant la demande d'un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 d'un montant de CHF 14'000.- pour la validation d'un concept participatif relatif à la réaffectation des bâtiments communaux ;
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE :

1. D'autoriser la Municipalité à valider l'offre du collectif « bascule »
2. D'autoriser ce financement de CHF 14'000.00 par la trésorerie courante et le prélèvement au compte 2820.00 « fond de réserve pour travaux futurs ».
3. D'imputer cette dépense au compte de fonctionnement « Honoraires et prestations de service » pour bâtiment communaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2025

Rances, le 26 mai 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
Rémy Cand		Corinne Woëts